



CONSEIL MUNICIPAL DE CERILLY DU 12 JUIN 2019

COMPTE RENDU

Le 12 Juin 2019, le conseil municipal de Cérilly, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier FILLIAT.

Présents: Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Christian COQUELIN, Monsieur Jean-Christian DESRICHARD, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Thierry LASSAUZE, Madame Nicole LEVISTRE, Madame Christine RASTOILE, Monsieur Sébastien RENIER, Monsieur Fabien THEVENOUX

Procuration : Madame Jacqueline PRENCHERE à Monsieur Georges CHALMET

Absents excusés : Madame Amandine CHESSERON, Madame Véronique PAULMIER, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Olivier RENAUD,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le compte-rendu des décisions prises par le Maire portant sur l'attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour l'extension du pôle médical à la SCPA LERNER MENIS NOALHIAT à Bourbon l'Archambault (Allier), pour la somme de 22 080,00 € HT.

PREND ACTE des décisions du Maire n° 4 et n° 5 du 30 mai 2019 portant sur des virements de crédits au budget principal et au budget annexe eau & assainissement

A la demande d'effacement de dettes du Trésorier municipal, **DECIDE** d'admettre en non-valeurs la somme de 402.92 € sur le budget annexe du service des eaux.

APPROUVE les différents règlements (eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif) du SIVOM Nord Rive Droite du Cher devant s'appliquer à compter de l'adhésion de la commune à ce syndicat au 1^{er} janvier 2020.

DECIDE de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais au 1^{er} janvier 2020, des compétences eau potable et assainissement eaux usées, rendu obligatoire par la « loi NOTRe » du 7 août 2015 et assoupli par la loi du 3 août 2018.

DECIDE de reconduire le tarif d'occupation de la terrasse située place Péron à 10 €/m²/an.

AUTORISE le Maire à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin temporaire lié à un accroissement saisonnier d'activité.

DECIDE de soutenir le 101^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalité organisée par l'Association des Maires de France ; elle demande notamment la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'Etat afin de préserver l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Au vu des prochaines élections de 2020, **PREND ACTE** du passage de 5 à 4 conseillers communautaires pour la commune durant le mandat 2020-2026, sans solliciter un accord local dérogatoire au calcul automatique au sein du conseil communautaire.

AUTORISE le transfert des prêts de FRANCE LOIRE, consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations, à EVOLEA ; les prêts portant sur des travaux réalisés dans les logements sociaux situés au lotissement Beau Soleil.

Afin d'optimiser les services rendus à la population par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, **DECIDE** de modifier le nom des deux lieux-dits Le Point du Jour et la Maison Neuve faisant office de doublon en les nommant respectivement : le Château du Point du Jour et les Nodins.

Cérilly, le 10 Juillet 2019

Le Maire,

Olivier FILLIAT